

Web et courriel

adresse électronique

sne@ademe.fr

le site du SNE-ADEME

[Dossier élections](#)

le site du SNE national

<http://www.sne-fsu.org>

Bulletin d'information aux
personnels de l'ADEME

N° 121

27 octobre 2016

Flash Info



Syndicat national de l'environnement

Qui contacter ?

Ruven GONZALEZ Véronique LOISON
DR Centre Angers

Patrick EVEN
DR Bretagne

CHSCT

Violaine GRILLON Véronique LOISON
Paris Angers (secrétaire)

Guy LAURENT
DR Bretagne

Délégués du personnel

Véronique LOISON Emmanuelle SALAZAR
Centre d'Angers DR Bourgogne Franche-Comté

Sébastien CATALANO Walter PERSELLO
DR Guyane Sofia Antipolis

Élus & représentants au CE

Catherine GUIMARD Patrick EVEN
Secrétaire Secrétaire adjoint
DR Centre DR Bretagne

Laurence MÉCHIN, trésorière
Didier CHÉREL Alain ANGLADE
Sofia Antipolis

Stéphane LECOINTE Emmanuel DAVID
DR Bretagne DR Occitanie

Ruven GONZALEZ Isabelle DÉPORTES
DR Centre Angers

Anne POMART
Marie-Catherine FOULQUIER
DR Occitanie

Michel CAIREY-REMONNAY
DR Bourgogne Franche-Comté

Représentant au CA

André TUEUX
DR PACA

Anomalie dans le calcul des points retraite complémentaire pour certains Temps partiels

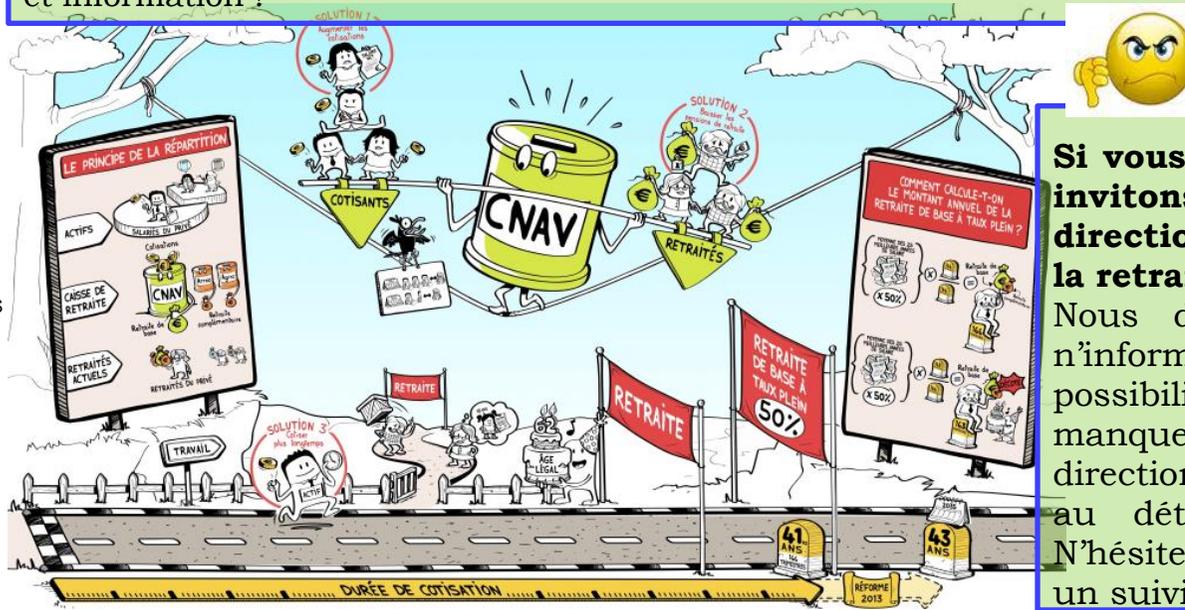
Le Sne a détecté une anomalie dans le décompte des points de cotisation retraite complémentaire (IRCANTEC) qui pénalise certain.e.s salarié.e.s à temps partiel non bénéficiaires du complément prévu par l'accord ARTT (cf. encadré ci-contre).

Depuis 2008, la direction a changé son mode de calcul et ne pratique plus la règle de «proratisation». D'où une «optimisation» des cotisations pour la direction (c'est-à-dire une réduction des cotisations à l'Ircantec), et donc **une réduction du nombre de points acquis par les salarié.e.s.** (exemples page 2). **La direction, que le Sne a saisie, n'accepte de passer au mode de proratisation que sur demande individuelle** (mais sans effet rétroactif...), et refuse toujours de procéder à toute simulation et information !

Petit rappel de l'accord ARTT

L'article 9 de l'accord consolidé définit les modalités du temps partiel choisi, entre 37h par semaine et 16h par semaine.

L'article 9.6.2.1 indique que pour les temps partiels inférieurs ou égaux à 32h par semaine, l'ADEME assure un complément de cotisations vieillesse dues pour un temps complet, plafonnées à 25% et 8 points d'indice.



Si vous êtes concernés, nous vous invitons à réagir auprès de la direction. L'impact au moment de la retraite peut être important.

Nous déplorons que la direction n'informe pas les salarié.e.s de cette possibilité de choix. C'est un manque de transparence. La direction fait des petites économies au détriment de ses salarié.e.s. N'hésitez pas à nous contacter pour un suivi collectif.

Exemples de calcul des points de retraite complémentaire

	Mode de calcul ADEME	Calcul avec proratisation
<p>EXEMPLE 1</p> <p>Salaire annuel pour un travail à temps partiel à 90% = 36 000 €</p> <p>Référence temps plein = 40 000 €</p>	<p>tranche A : 36 000€ tranche B : 0</p> <p>Acquisition points retraite complémentaire tranche A : $36\,000 \times 5,28\% / 4,616 = 412$ points tranche B : 0 Total : 412 points</p>	<p>plafond SS en 2015 : 38 040 € tranche A : $38\,040 \times 36\,000 / 40\,000 = 34\,236$ € tranche B : $36\,000 - 34\,236 = 1\,764$ €</p> <p>Acquisition points retraite complémentaire tranche A : $34\,236 \times 5,28\% / 4,616€ = 392$ points tranche B : $1\,764 \times 15,00\% / 4,616€ = 57$ points Total : 449 points</p>
<p>EXEMPLE 2</p> <p>Salaire annuel pour un travail à temps partiel à 90% = 45 000 €</p> <p>Référence temps plein = 50 000 €</p>	<p>tranche A : 38 040€ tranche B : 6 960€</p> <p>Acquisition points retraite complémentaire tranche A : $38\,040 \times 5,28\% / 4,616 = 435$ points tranche B : $6\,960 \times 15\% / 4,616 = 226$ points Total : 661 points</p>	<p>plafond SS en 2015 : 38 040 € tranche A : $38\,040 \times 45\,000 / 50\,000 = 34\,236$ € tranche B : $45\,000 - 34\,236 = 10\,764$ €</p> <p>Acquisition points retraite complémentaire tranche A : $34\,236 \times 5,28\% / 4,616€ = 392$ points tranche B : $10\,764 \times 15,00\% / 4,616€ = 350$ points Total : 742 points</p>

Engagez vous !

Plus que jamais, même à l'ADEME, avec les remises en cause des acquis sociaux et bientôt de notre convention de travail, votre soutien est nécessaire.

Adhérez au SNE-FSU

Pour la défense de notre outil de travail et des intérêts des salarié.e.s auprès de l'employeur et des acteurs de la société avec des valeurs d'éthique, de solidarité et de justice.